

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2010

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil dix, le cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Claude ROCH, Maire de Lardy.

Etaient présents : Mme ROCH – MM. LAVOLLAY, HARAULT et GINER – Mmes PAQUIER et MATHON – M. TIELMAN – Mme PERINAUD – MM. LECHENEAU et TOMAS – Mmes GUADAGNINI et PALAZZOLO – M. MIROUX – Mmes CHASLES et MONESTIER – MM. VAUDELIN, SPER et BESTARD – Mme BOUGRAUD – MM. BELKAID, BOINET et PELLETIER – Mme RUAS – MM. DUBOIS et HOUEMABE, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et représentés : Mme FORTEMS par M. HARAULT – Mme DENGERMA par Mme GUADAGNINI – M. MORVAN par M. LAVOLLAY.

Etait absente : Mme COLLEVILLE.

Conformément à l'article L.2541-6 du CGCT, M. TOMAS a été désigné secrétaire de séance par tirage au sort.

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE, A L'UNANIMITE**, de modifier l'ordre de présentation des points à l'ordre du jour.
- **APPROUVE, A LA MAJORITE**, les comptes rendus des conseils municipaux des 23 décembre 2009 et 5 janvier 2010.
- **APPROUVE, A L'UNANIMITE**, la signature, avec le Département de l'Essonne, d'un contrat départemental communal quinquennal portant sur le renouvellement des réseaux téléphone et éclairage public sur une partie des rues des Vignes, du Chemin de Fer, de Torfou, de la Pompe et du Château d'Eau.
- **APPROUVE, A L'UNANIMITE**, le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel des travaux de restauration intérieure de l'église Saint-Pierre et sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Etat).
- **APPROUVE, A L'UNANIMITE**, le projet cité précédemment et sollicite du Département de l'Essonne l'aide la plus importante possible en complément de celle de l'Etat.
- **AUTORISE, A L'UNANIMITE**, Madame le Maire à signer la convention cadre avec France Télécom concernant les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique.
- **AUTORISE, A L'UNANIMITE**, Madame le Maire à signer la convention particulière avec France Télécom concernant les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique de la rue du Maréchal Joffre, de la rue du Stade et de la ruelle des Prés.
- **AUTORISE, A LA MAJORITE**, Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la société Vassort pressentie par la commission d'étude des offres, concernant le projet de création d'un espace dédié aux personnes âgées et aux seniors.
- **ENTEND** Madame le Maire et les délégués communautaires rendre compte de l'activité de la CCA.
- **AUTORISE, A L'UNANIMITE**, Madame le Maire à signer une convention générale triennale avec l'association « Les Diabolos de la Juine » concernant le versement d'une subvention d'équipement de 12 750 €.
- **DECIDE, A L'UNANIMITE**, d'attribuer une subvention de 1 000 € au Secours Populaire, 1 000 € à la Croix Rouge et 1 000 € au Secours Catholique, pour venir en aide à la population sinistrée d'Haïti.
- **APPROUVE, A LA MAJORITE**, la modification du Plan d'Occupation des Sols.
- **APPROUVE, A L'UNANIMITE**, la révision simplifiée du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC allée Cornuel.
- **APPROUVE, A LA MAJORITE**, les termes du projet de charte de qualité environnementale à signer avec la société Arbey pour l'opération d'aménagement au lieudit « Le Colombier ».
- **AUTORISE, A LA MAJORITE**, Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec la Ville de Saint-Germain lès Arpajon concernant l'utilisation et l'entretien d'un radar de contrôle de vitesse.
- **AUTORISE, A L'UNANIMITE**, Madame le Maire à signer une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne relative au versement de la prestation de service « accueil de loisirs Club Ados » pour la Maison des Jeunes l'Escal.
- **AUTORISE, A L'UNANIMITE**, Madame le Maire à signer, avec le Centre Interdépartemental de Gestion, une convention d'assistance technique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi.
- **FIXE, A L'UNANIMITE**, la rémunération de l'intervention d'un intervenant danses urbaines pour l'école de sport.
- **ENTEND** Madame le Maire rendre compte des décisions n° 59/2009, 1/2010, 2/2010, 3/2010 et 4/2010 prises en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- **EST INFORME**, par Madame le Maire, de la lettre de M. Raymond Tielman, 7^{ème} adjoint, en date du 18 janvier 2010, par laquelle il lui remet, à compter du 1^{er} février 2010, la délégation de fonction et de signature qu'elle lui a accordée par arrêté en date du 20/03/08.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-trois heures vingt-cinq minutes.

Lardy, le neuf février deux mil dix.

Madame le Maire,

Claude ROCH

Pour tout complément d'informations, le registre des délibérations est consultable au secrétariat général de l'hôtel de ville.